

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020**

Le dix mars deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie Claude MORVAN, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : : MORVAN Marie-Claude, BIZIEN Jacqueline, LE GUEN Raymond, CYRILLE Yves, LHUILLIER Marta, LAGADEC Yves, GUILLOU Philippe, PELE Michelle, JOUAN Valérie, BODERE Alabina Marina, FLOCH Jean-Luc, CAROFF Raymond, QUEINNEC Marie-Anne, BICKERTON David, SIMON Anne, MARION Anne

ABSENTS : LE MINEUR Isabelle qui a donné procuration à Philippe GUILLOU, DE LUCA Claudie qui a donné procuration à Yves CYRILLE et HERRY Bruno

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Désigne M. FLOCH Jean-Luc, secrétaire de la présente séance.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2020**

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 28 février 2020 est soumis à l'approbation des membres du conseil municipal,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Approuve le procès-verbal de la séance du 28 février 2020.

### **2020-17 CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE**

Le Département du Finistère est amené à autoriser des communes à réaliser des travaux de renforcement en enrobés des chaussées de routes départementales dans le cadre de projets urbains. Cette autorisation est octroyée sous la forme d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Il convient donc d'établir une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de renforcement en enrobés des chaussées de la route départementale n° 18 du PR 4+090 au PR 5+385 hors agglomération de Hanvec.

Le maître d'ouvrage transfère notamment à la commune les attributions ci-après :

- 1 - élaboration du projet et des études préalables à l'exclusion ;
- 2 - définition des conditions administratives, juridiques et techniques selon lesquelles les travaux seront lancés et réalisés ;
- 3 - préparation et choix des entrepreneurs et fournisseurs ;
- 4 - signature et gestion du marché de travaux et fournisseurs : règlement du marché de travaux et fournitures ; réception provisoire et définitive des travaux ;
- 5 - gestion financière et comptable de l'opération ;
- 6 - gestion administrative ;
- 7 - actions en justice selon les modalités définies à l'article 15 de la présente convention.

Et d'une manière générale, tous les actes nécessaires à l'exercice d'une mission de maître de l'ouvrage transférée au sens de l'article L2422-12 du Code de la commande publique.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Autorise le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département.**

**2020-18 CONVENTION AVEC LE SDEF : RENOVATION DE 8 POINTS LUMINEUX, MAT ET LANTERNE – ROUTE DE LA GARE**

TRAVAUX : Rénovation de 8 points lumineux, mât et lanterne –  
Route de la Gare  
EP-2020-078-2

PROGRAMME 2020 / COMMUNE de HANVEC

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Rénovation de 8 points lumineux, mât et lanterne – Route de la Gare.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de HANVEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation mât+lanterne .....	38 500,00 € HT
Soit un total de .....	38 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	6 000,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Rénovation mât+lanterne.....	32 500,00 €
Soit un total de .....	32 500,00 €

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :**

- **Accepter le projet de réalisation des travaux : Rénovation de 8 points lumineux, mât et lanterne – Route de la Gare,**
- **Accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 32 500,00 €,**
- **L'autoriser à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

**2020-19 CONVENTION DE FINANCEMENT D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE D'ACCES AU LOTISSEMENT « RUE PARK AR FOENN » ENTRE LA COMMUNE DE HANVEC ET L'AMENAGEUR**

Par arrêté en date du 26 avril 2019, la commune de Hanvec a autorisé l'aménagement du lotissement de 18 lots, dénommé « Rue Park Ar Foenn », sur les parcelles section AB N°79, 80 et 81.

Le projet classé au zonage en 1AUc est desservi par deux accès, mais nécessite des travaux d'aménagement de voirie, sur l'accès sud, objet de la convention. Le détail des travaux est précisé dans le dossier de permis, dont le plan de composition PA4 et le programme des travaux.

A cette fin, Mme le maire propose d'établir une convention de financement. Cette convention a vocation à régir les conditions de prise en charge financière des travaux d'aménagement de voirie, dans les limites fixées sur le plan de composition PA4 dont un extrait est joint en annexe 1. Cette participation s'élèverait à 8 514,25 € HT.

Elle vise à autoriser la réalisation de travaux par l'aménageur pour le compte de la commune sur le domaine public communal constituant un chemin piéton et sur les parcelles privées de la commune.

Cet accès, à créer, trouve son amorce sur la voie privée communale, dont l'assiette cadastrale est constituée des parcelles N°280, 282 et 283 section AB, traverse deux terrains, domaine privé de la commune, constitué des parcelles N°282 et 59 section AB et une voie communale support d'un cheminement piéton, pour aboutir au projet d'aménagement.

Cette convention définit les niveaux de qualité des prestations dans la continuité des travaux réalisés par l'aménageur au sein de son opération.

***Le conseil municipal,***

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :***

- ***Accepter le projet de convention de financement,***
- ***Accepter la participation communale dont le montant s'élève à 8 514,25 € HT,***
- ***Autoriser le maire à signer la convention financière avec l'aménageur.***

### **2020-20 CONTRAT DE LOCATION D'UN TERRAIN NU ROUTE DE LA GARE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de la gare et de la traversée du bourg, la commune doit mettre à disposition des entreprises un terrain suffisant grand pour accueillir la base vie ainsi que les matériaux et remblais des deux opérations. En outre, ce terrain doit être situé à proximité des chantiers pour limiter les déplacements des engins, et les nuisances que ces déplacements généreraient.

C'est pourquoi la commune s'est rapprochée de M. et Mme GOLIAS, propriétaires de la parcelle section E n°24, située route de la gare. Ceux-ci ont donné leur accord oral pour louer à la commune ce terrain, sachant que la commune aurait besoin d'environ 1 000 m<sup>2</sup>. Au terme de la location, la commune devra s'assurer de la remise en état du terrain. C'est pourquoi un état des lieux « d'entrée » devra être effectué.

Pour ce faire, un contrat de location devra être établi entre la commune et M. et Mme GOLIAS. La durée initiale du contrat sera de 18 mois. Le montant du loyer s'élèvera à 100 € mensuel.

Mme le maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat de location de terrain nu avec les propriétaires de la parcelle section E n°24.

***Le conseil municipal,***

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :***

- ***Accepter le projet de location d'une partie de la parcelle section E n°24 pour mise à disposition aux entreprises en charge des travaux d'aménagement,***
- ***Fixer le loyer mensuel à 100 €,***
- ***Autoriser le maire à signer le contrat de location de terrain nu avec M. et Mme GOLIAS.***

### **2020-21 FIXATION DES TAUX DES TAXES**

Mme le maire expose que, compte-tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, toute délibération visant à modifier le taux de la taxe d'habitation pour 2020 serait irrégulière.

Une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation sur 2020 n'est pas nécessaire.

***Le conseil municipal,***

***Après en avoir délibéré à l'unanimité,***

***Décide de reconduire le taux des taxes pour l'année 2020 :***

- ***Taxe foncière (bâti) : 17,91%***
- ***Taxe foncière (non bâti) : 35,42%***

**2020-22 COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET COMMUNE**

M. le Trésorier procède à la présentation du compte de gestion 2019.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Daoulas et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Trésorier,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.**

**2020-23 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jacqueline BIZIEN 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme Marie-Claude MORVAN, Maire, examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Chapitres	Prévisions	Réalisations	Chapitres	Réalisations
011 Charges à caractère général	325 900 €	290 145.08 €	013 Atténuations de charges	44 300 €
012 Charges de personnel	710 100 €	707 616.12 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	167 300 €
014 Atténuations de produits	24 000 €	17 208.00 €	73 Impôts et taxes	851 000 €
65 Autres charges de gestion courante	163 025 €	135 594.38 €	74 Dotations, subventions et participations	518 786 €
66 Charges financières	44 000 €	42 672.44 €	75 Autres produits de gestion courante	29 000 €
67 Charges exceptionnelles	3 300.00 €	0.00 €	76 Produits financiers	0 €
022 Dépenses imprévues	8 000 €		77 Produits exceptionnels	0 €
042 Opérations d'ordre	2 700.00 €	2 761.21 €	042 Opérations d'ordre	15 000 €
023 Virement à la section d'investissement	344 361 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 625 386.00 €</b>	<b>1 195 997.23 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 625 386.00 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement de		<b>471 742.36 €</b>		

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Chapitres	Prévisions	Réalisations	Chapitres	Réalisations
Op. EXTENSION RENFORCEMENT ET ENFOUSSISSEMENT DE RESEAUX	183 250.00 €	17 275.95 €	021 Virement de la section de fonctionnement	344 361 €
Op. ECOLE PUBLIQUE	35 851.92 €	34 384.41 €	13 Subventions d'investissement	490 000 €
Op. EGLISE	52 436.00 €	4 557.00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	85 000.00 €
Op. GARDERIE	9 050.00 €	7 328.23 €	1068 Excédent de fonctionnement 2018	526 564.66 €
Op. MAIRIE	3 076.74 €	2 178.75 €	16 Emprunts	327 434.15 €
Op. BIBLIOTHEQUE	1 868.58 €	801.87 €	024 Produits de cession	10 000 €
Op. RESTAURANT SCOLAIRE	34 000.00 €	30 695.67 €	040 Opérations d'ordre	2 700.00 €
Op. GROSSES REPARATIONS VOIRIE	277 425.25 €	185 354.57 €	<b>TOTAL</b>	<b>1 786 059.81 €</b>
Op. TERRAIN DES SPORTS	749 620.00 €	109 641.06 €		
Op. SALLE MULTIFONCTIONS	7 000.00 €	4 176.31 €	001 Excédent d'investissement 2018	691 887.65 €
Op. LOCAUX SERVICE TECHNIQUE	112 111.59 €	99 375.60 €		
Op. LOCAL CLUB TEMPS LIBRE	4 647.89 €	4 647.89 €		
Op. MAISON DE SANTE	38 072.49 €	17 996.60 €		
Op. AMENAGEMENT ROUTE DE LA GARE	589 037.00 €	6 299.12 €		
Op. AMENAGEMENT CENTRE-BOURG TRANCHE 2	130 000.00 €	47 209.69 €		
Op. AMENAGEMENT ROUTE DE LANVOY	15 000.00 €	0.00 €		
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 784.00 €	6 784.00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	155 000.00 €	152 487.72 €		
20 Immobilisations incorporelles	1 645.00 €			
21 Immobilisations corporelles	28 105.00 €	23 915.28 €		
040 Opérations d'ordre	15 000.00 €	0.00 €		
020 Dépenses imprévues	28 966.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>2 477 947.46 €</b>	<b>755 109.72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 477 947.46 €</b>
Soit un excédent d'investissement de		<b>773 110.96 €</b>		
Soit un résultat total de		<b>1 244 853.32 €</b>		

**Hors de la présence de Mme le maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Approuve le compte administratif du budget communal 2019.**

### **2020-24 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 : BUDGET COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019 à la section d'investissement du budget primitif 2020, soit 471 742,36 €.**

### **2020-25 BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET COMMUNE**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitif établi après avis de la commission des Finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 586 560 € en section de fonctionnement et à hauteur de 4 606 606,55 € en section d'investissement de la manière suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Chapitres	BP 2020	Chapitres	BP 2020
011 Charges à caractère général	333 350 €	013 Atténuations de charges	10 000 €
012 Charges de personnel	731 100 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	187 400 €
014 Atténuations de produits	21 000 €	73 Impôts et taxes	861 000 €
65 Autres charges de gestion courante	167 490 €	74 Dotations, subventions et participations	499 160 €
66 Charges financières	40 000 €	75 Autres produits de gestion courante	29 000 €
67 Charges exceptionnelles	3 300 €	042 Opérations d'ordre	
022 Dépenses imprévues	10 000 €		
042 Opérations d'ordre (amortissements)	8 000 €		
023 Virement à la section d'investissement	272 320 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 560 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 586 560 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Chapitres	BP 2020	Chapitres	BP 2020
Op. ECOLE PUBLIQUE	1 000.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	272 320.00 €
Op. EGLISE	9 250.00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	1 000.00 €
Op. MAIRIE	1 000.00 €	13 Subventions d'investissement	197 450.00 €
Op. BIBLIOTHEQUE	200.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	2 777 983.23 €
Op. GROSSES REPARATIONS VOIRIE	272 070.00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	105 000.00 €
Op. TERRAIN DES SPORTS (vestiaires)	609 343.66 €	1068 Excédent de fonctionnement n-1	471 742.36 €
Op. MAISON DE SANTE	5 927.28 €	040 Opérations d'ordre (amortissements)	8 000.00 €
Op. AMENAGEMENT ROUTE DE LA GARE	743 000.00 €	<b>Total</b>	<b>3 833 495.59 €</b>
Op. AMENAGEMENT CENTRE-BOURG TRANCHE 2	2 654 896.00 €		
Op. AMENAGEMENT ROUTE DE LANVOY		001 Excédent d'investissement	773 110.96 €
10 Dotations, fonds divers et réserves			
16 Emprunts et dettes assimilées	155 000.00 €		
20 Immobilisations incorporelles	2 000.00 €		
204 Subventions d'équipements versées	5 000.00 €		
21 Immobilisations corporelles	65 919.61 €		
23 Constructions	52 000.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>			
020 Dépenses imprévues	30 000.00 €		
040 Opérations d'ordre			
<b>TOTAL</b>	<b>4 606 606.55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 606 606.55 €</b>

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Approuve le budget primitif de l'exercice 2020.**

**2020-26 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE  
 SAINTE JEANNE D'ARC**

Pour mémoire, en 2019, la commune a versé à l'école Sainte Jeanne d'Arc une participation d'un montant de 28 655,84 €.

Il est proposé de verser un acompte d'un montant de 10 000 € en ce début d'année. Le solde sera versé suite à la délibération qui fixera la participation de la commune aux frais de scolarité.

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Décide de verser un acompte de 10 000 € à l'école Sainte Jeanne d'Arc.**

**2020-27 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Dans le cadre du remplacement d'une des ATSEM de l'école, Mme le maire propose de modifier le tableau des emplois, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, de la manière suivante :

Version actuelle :

Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Catégorie	Durée
Enfance école	Assistant éducation	ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC

Version modifiée :

Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Catégorie	Durée
Enfance école	Assistant éducation	ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC
		Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe		

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Décide de modifier le tableau des emplois tel qu'indiqué ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé,  
 Madame le Maire lève la séance à 20h03.